

Par M. MacEachen, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur la santé et les sports amateurs pour l'année terminée le 31 mars 1966, conformément à l'article 13 de ladite loi, chapitre 59, Statuts du Canada, 1960-1961.

---

A 11 h. 29 du soir la Chambre ajourne à 2 h. 30 demain après-midi.